

Commission de Suivi de Site

Parc A de Donges

Le 12 janvier 2024



Bilan des faits marquants survenus le parc A de Donges depuis la dernière CSS

1. Description de l'entreprise - Changement de contexte
2. Bilan des incidents survenus sur le site
3. Modifications apportées aux installations et projets divers

1. Description de l'entreprise

- Société anonyme 100 % publique
- Activités de stockage et de transport des hydrocarbures inflammables non détonants :
 - Essence, gazole, fioul domestique
 - Carburacteur, bases de raffinage, etc.
- Siège social à Avon, en Seine-et-Marne (77)
- Exploitation du système d'oléoducs Donges-Melun-Metz et de 13 dépôts pétroliers
- Respect de la conformité réglementaire suivi par:
 - La DREAL pour les dépôts
 - le SEO (Service de l'Energie Opérationnelle) pour la ligne
- Conseil d'administration composé de 9 membres dont 3 représentants du personnel
- Les ministères des Armées et de la Transition Ecologique sont représentés au CA par un commissaire du gouvernement

1. Description de l'entreprise

Politique de prévention des accidents majeurs



- La politique de prévention des accidents majeurs (PPAM), signée par le Directeur Général de la SFDM, est commune à toutes les installations SFDM (12 dépôts pétroliers SEVESO Seuil Haut – 44, 91, 51 et 54-, 1 dépôt à Enregistrement – 72 - et des canalisations de transport)
- Elle est revue annuellement lors d'une Revue de Direction (fin 1^{er} semestre), notamment pour mettre à jour les objectifs de la politique
- SFDM dispose d'un système de management intégré regroupant le Système de Gestion de la Sécurité (SGS), l'ISO 14 001 et l'ISO 50 001
- La politique de prévention des accidents majeurs qui a guidé les actions en 2023 porte notamment sur :
 - La poursuite du programme de mise en place de la DCI sur tous les équipements suivant un programme de priorisation issue des impacts des scénarios accidents
 - Raclage des canalisations appontement (fait) et préparation raclage interparcs avec nouvelle technologie racleur
 - Poursuite du renforcement des formations/tests de gestion des situations d'urgence des opérateurs SFDM et des intervenants
 - Le renforcement du contrôle des entreprises extérieures intervenants sur nos sites via l'accueil sécurité et questionnaire de contrôle
 - Sensibilisation des transporteurs au risque d'alcoolémie

2. Bilan des incidents survenus en 2023



Pas d'incident notable survenu sur site (incident, pollution,...) en 2023

3. Modifications apportées aux installations et projets divers

Projets en cours

■ *Travaux en cours*

- Modifications des canalisations entre le parc A et l'appontement afin de les rendre raclables (nécessité des agrandissement de manifolds). → Coté parc A fait, reste appontement
- Modification d'un bac existant pour y stocker de l'éthanol dénaturé (au lieu de carburant) → Fait
- Construction d'un nouveau poste de chargement mise en service avril 2024
- Agrandissement de la zone d'accueil des camion-citerne en attente de chargement (limitation du risque de stationnement en bord de route en entrée de dépôt) → pour février 2024

■ *Projets*

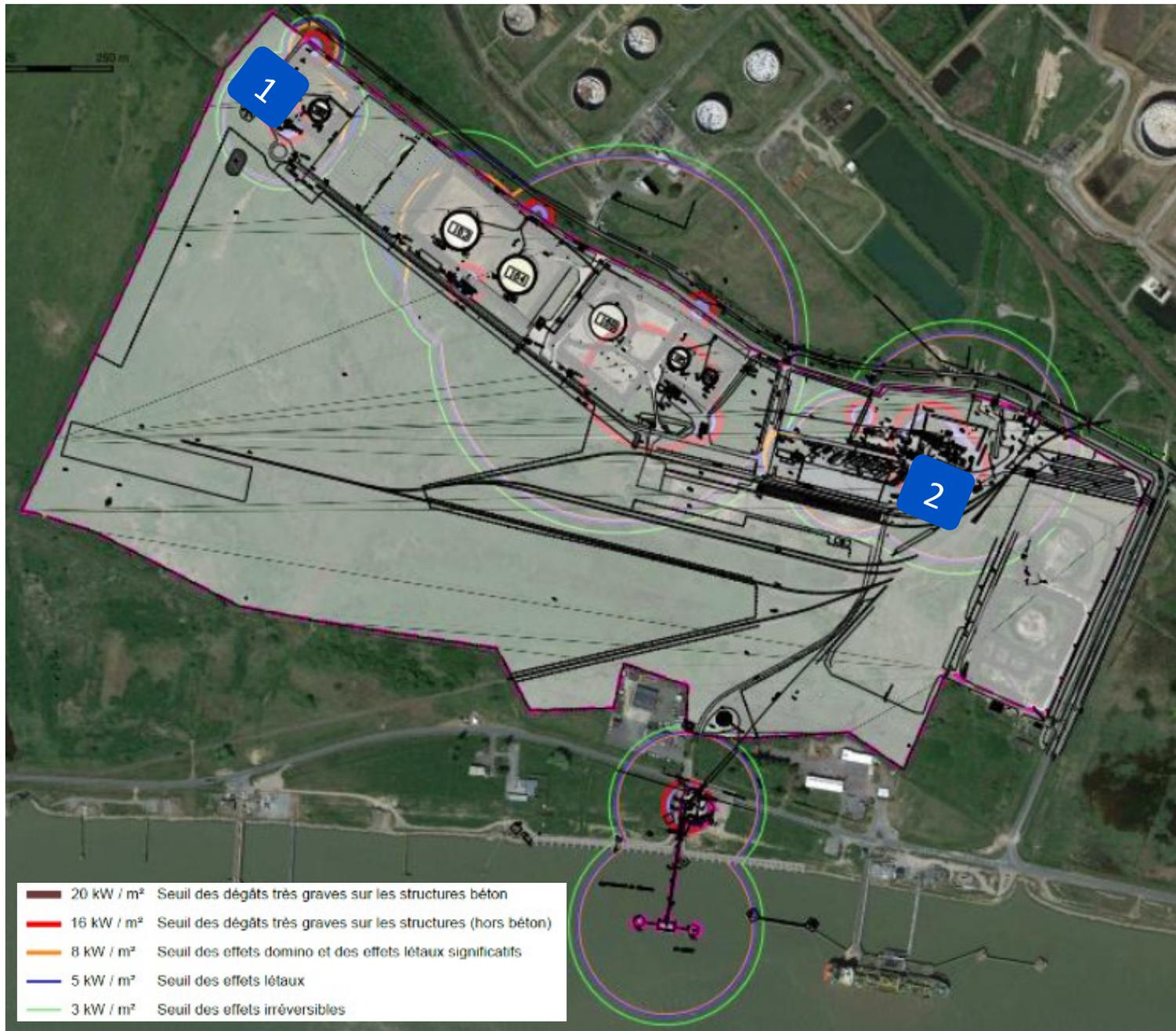
- Abandon construction d'un nouveau bac pour stockage d'éthanol dénaturé (rentabilité non assurée)

📁 Création d'un nouveau banc de comptage

📁 Remplacement de l'URV par une nouvelle génération

Projets et leurs impact

Les risques d'accidents majeurs par effets thermiques avec impact sur les établissements voisins

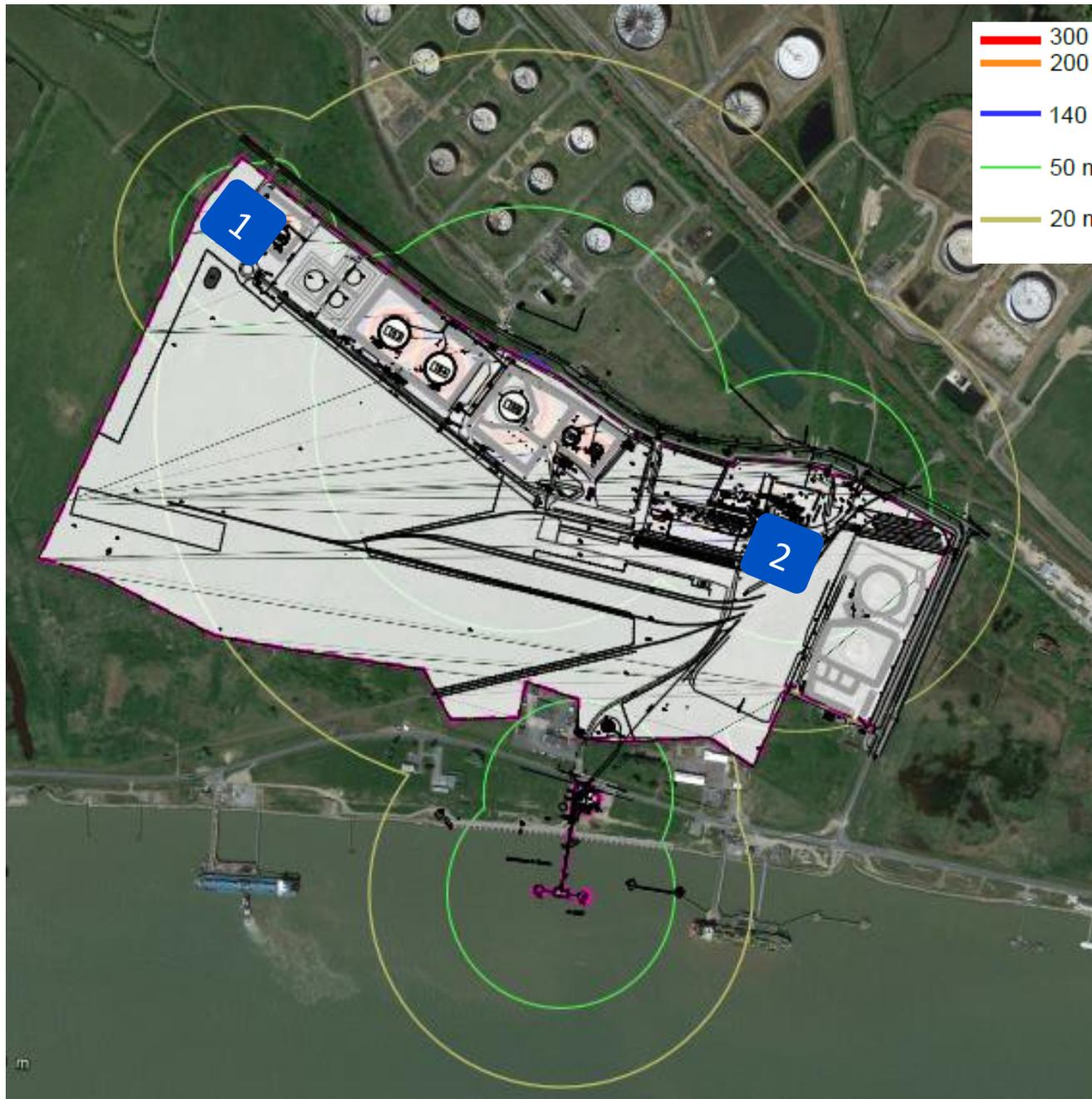


1 Stockage d'éthanol dans un bac existant

=> *Pas de modification des zones de dangers*

2 Projet de rajout d'un poste de chargement

=> *Pas de modification des zones de dangers*



300 mbar	Seuil des dégâts très graves sur les structures
200 mbar	Seuil des effets domino et des effets létaux significatifs
140 mbar	Seuil des dégâts graves sur les structures et des effets létaux
50 mbar	Seuil des dégâts légers sur les structures et des effets irréversibles
20 mbar	Seuil des destructions significatives de vitres et des effets indirects sur l'homme

Seuls les effets 50 mbar et 20 mbar sortent des limites du site

- ⇒ ***Pas d'impact sur les installations voisines***
- ⇒ ***Les nouveaux projets ne modifient pas les zones de dangers***

MERCI DE VOTRE ATTENTION